

La Maison de l'Allier sauvage

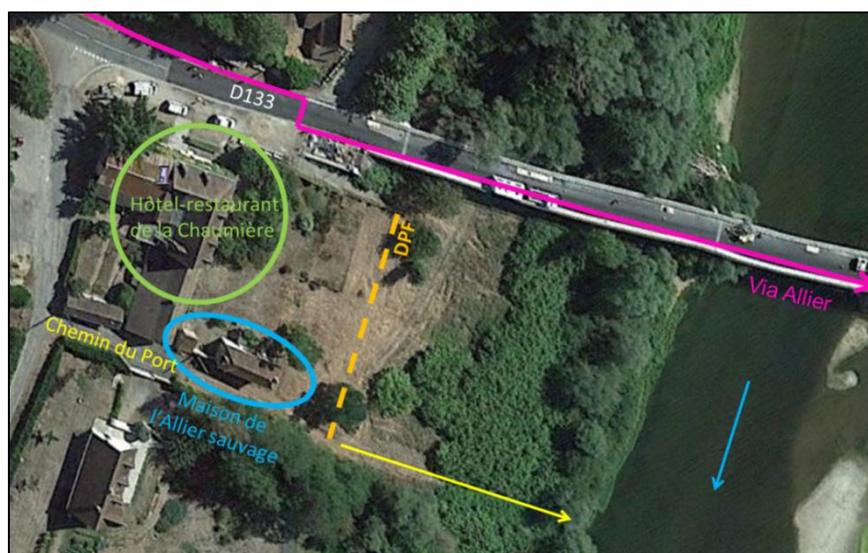
Un pôle de référence sur la rivière pour Moulins et le val d'Allier Nord

Site d'étape et d'animation sur la Via Allier



Située en bord de rivière à Villeneuve-sur-Allier, en articulation entre l'agglomération de Moulins et le val d'Allier Nord, **la Maison de l'Allier sauvage fonctionnera en lien avec la Maison de la Rivière en cours de construction au centre de Moulins Communauté**, dans une perspective d'initiation et de sensibilisation des habitants et des visiteurs aux richesses de l'Allier et à leur préservation. Sa localisation sur **le chemin du Port à Villeneuve-sur-Allier**, en limite du Domaine Public Fluvial et à **côté de l'hôtel-restaurant de la Chaumière** en cours de rénovation, lui permettra de bénéficier d'un **accès direct à la rivière** et d'une **structure de restauration, d'hébergement et d'accueil de groupes, de séminaires et de formations**. L'ensemble ainsi formé par la Chaumière et la Maison de l'Allier sauvage constituera **une étape incontournable sur la Via Allier**, grand itinéraire régional pour le développement du tourisme à vélo. Il s'inscrira dans un futur réseau des Maisons de Sites de l'axe Allier, imaginé par le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne dans le cadre du développement des itinérances d'une "Route de l'Allier".

Gérée et animée par l'association Allier Sauvage, elle a vocation à devenir le **lieu-phare d'une dynamique de développement durable du val d'Allier Nord**, qui soit basée sur des relations harmonieuses entre les habitants, les activités humaines, le milieu naturel fluvial et la biodiversité, et dont les enjeux soient partagées par les acteurs du territoire, publics, économiques et associatifs.



C'est dans cette perspective que l'acquisition du site a été réalisée fin 2020 par la SCI de la Chaumière, formée par une quinzaine de personnalités locales particulièrement attachés au développement de leur territoire et motivés pour sauver ce lieu mythique. Parallèlement à la recherche d'un nouvel exploitant pour l'hôtel-restaurant, la SCI a souhaité mettre à disposition de l'association Allier Sauvage par bail emphytéotique un des bâtiments acquis, afin d'y créer la Maison de l'Allier sauvage pour contribuer à faire du site dans son ensemble **un lieu qualitatif, convivial et animé d'accueil et de rencontre, moteur pour la préservation de l'Allier et pour un développement local et touristique durable du val d'Allier Nord.**

Très implantée dans le secteur, Allier Sauvage en sera l'animatrice et y développera ses actions de recherche, de concertation, de sensibilisation et de formation. Il lui appartient pour cela de rénover, d'aménager et d'équiper le bâtiment, parallèlement à la rénovation de la Chaumière menée par la SCI et son nouvel exploitant, et d'engager un animateur dédié à son lancement et au développement d'actions et de partenariats, notamment avec les collectivités et les acteurs touristiques dans un premier temps.

Un porteur de projet dynamique et bien implanté : l'association Allier Sauvage

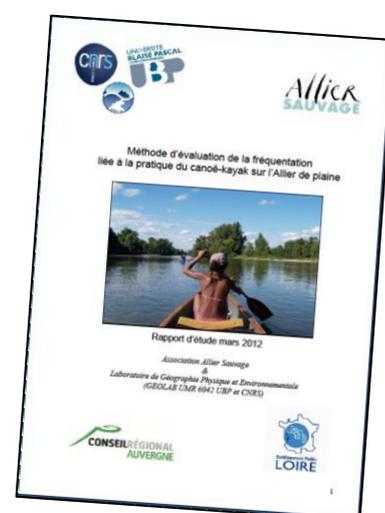
L'association Allier Sauvage compte actuellement plus de 150 membres et un conseil d'administration de 10 membres, échelonnés sur tout le val d'Allier depuis la Haute-Loire jusqu'en Nièvre. Depuis sa création en 2006, elle a participé à plusieurs démarches globales (Schéma régional de développement durable de l'Allier, SAGE Allier aval, Plans Loire, etc) et mené de nombreuses actions, scientifiques, culturelles et



juridiques, qui la font reconnaître aujourd'hui comme un acteur dynamique et compétent pour la reconquête de l'ensemble de l'axe Allier. Sa particularité au sein du milieu associatif est **d'œuvrer au développement de relations harmonieuses entre les activités humaines et le milieu naturel fluvial, la vie locale et la biodiversité.** Membre du Fonds pour la conservation des rivières sauvages et des Assises pour une Loire Vivante, elle anime sur le val d'Allier Nord **un collectif de sept associations**

environnementales, agricoles et culturelles, en cours d'élargissement à une cinq autres associations locales entre Allier, Cher et Nièvre.

Elle intervient ponctuellement sur le Haut-Allier et elle a contribué activement, au cours des années précédentes, aux réflexions engagées par le Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne constitué de Brioude à Vichy (Route de l'Allier et Observatoire de l'Allier, notamment). Son implantation à Villeneuve-sur-Allier lui permettra plus particulièrement d'animer une **démarche collective de préservation du val d'Allier Nord**, partie la plus préservée de l'Allier des plaines en termes de biodiversité, de paysage et d'intégration de la vie locale. C'est d'ailleurs sur cette partie de l'Allier, où Allier Sauvage compte le plus d'adhérents, qu'elle a déjà mené plusieurs études et actions, notamment en expérimentant depuis 2010 ses méthodes d'évaluation de la fréquentation de la rivière par les activités de pleine nature (Canoë-kayak en particulier), mises au point avec le GéoLab de l'université Clermont Auvergne, grâce au soutien des financeurs du Plan Loire Grandeur Nature. C'est aussi dans cette perspective qu'Allier Sauvage a été à l'initiative de la SCI créée pour acquérir et faire revivre le site de la Chaumière, où elle projette de s'implanter.



Un site exceptionnel particulièrement favorable :

L'hôtel-restaurant de la Chaumière, encore aujourd'hui fermé et à la veille d'une réouverture, se situe en tête du pont sur l'Allier reliant Villeneuve-sur-Allier à Bagneux, à quelques 12 km au nord de Moulins (03). Orientée à l'ouest, la chaumière domine la rivière et le domaine public fluvial qui jouxte ses terrains. Ses bâtiments et fonctions se répartissent sur un tènement de 3.268 m², étendu à 5.970 m² par adjonction d'une parcelle contigüe potentiellement destinée au maraîchage.

La Chaumière a représenté pour plusieurs générations **une véritable institution**, où l'on venait en famille ou entre amis passer de merveilleux moments sur sa terrasse ombragée, pour déguster une vraie friture de l'Allier tout en contemplant la rivière et le vol de ses sternes. L'endroit était bien connu et les visiteurs lointains ne s'y trompaient pas en y faisant régulièrement étape, qu'ils soient pratiquants de canoë-kayak en randonnée sur la rivière ou groupes de motards en itinérance.



La fermeture de la Chaumière en 2018 a donc entraîné une grande perte pour tous ces habitués, locaux et visiteurs. Sa situation sur la partie la plus riche du cours de la rivière en termes de biodiversité, de paysage fluvial, d'agriculture saine et de vie locale, présente aujourd'hui une opportunité : celle de redynamiser ce site exceptionnel avec **un concept innovant de lieu d'accueil touristique et de référence pour la préservation des richesses de la rivière et la promotion des produits d'une agriculture de qualité.**



C'est dans ce but que l'ensemble immobilier a été acquis le 28 décembre 2020 par une SCI formée d'une quinzaine personnes locales, toutes membres d'Allier Sauvage, avec l'intention d'en confier l'exploitation à un professionnel de la restauration et de l'hébergement partageant leurs valeurs. Celui-ci reste à trouver, après la difficile période de pandémie et une première expérience malchanceuse avec un premier candidat malheureusement défaillant en 2022. Il s'agira alors d'engager **un partenariat entre l'exploitant et l'association Allier Sauvage pour l'animation du site**, avec pour objectif de développer une

synergie entre un bon restaurant de produits de terroir et de rivière, un hébergement de qualité (hôtel de 17 chambres ou chambres d'hôtes et gîte de groupe), des services à l'itinérance et une Maison de l'Allier sauvage gérée et animée par un acteur associatif local dynamique.

Le val d'Allier Nord, territoire exemplaire tourné vers sa rivière :

La rivière Allier traverse des territoires variés, depuis les gorges du Haut-Allier jusqu'à sa confluence avec la Loire, près de Nevers. Mais sur son cours de plaine et après la réserve naturelle du Val d'Allier, c'est en aval de l'agglomération de Moulins sur environ 40 km jusqu'au au Bec d'Allier, que le val d'Allier a conservé plus qu'ailleurs un équilibre riche entre activités humaines et milieux naturels. Les raisons en sont multiples :

- **Une position particulière** à la croisée de trois départements et de trois régions, relativement à l'écart des villes et des grands axes.
- **Des pressions d'aménagement réduites** : endiguements limités, rares extractions de granulats, ouvrages de franchissement peu nombreux,
- **Une agriculture traditionnelle encore bien présente**, d'élevage extensif et de polyculture, et une pression moindre des grandes cultures irriguées.
- **Une morpho-dynamique assez active**, agrémentée d'un système en tresse, favorable au renouvellement des habitats naturels.
- **Une grande richesse écologique et environnementale** : biodiversité exceptionnelle en faune et flore, qualité des eaux, ripisylve originelle, paysage mixte naturel et bocager...
- **De vastes champs d'expansion des crues** avec des risques réduits pour les personnes et les biens, du fait de l'absence d'urbanisation moderne.
- **Une fréquentation toujours active de la rivière** par les populations riveraines, encore assez respectueuses de ses richesses: promenade, pêche, chasse, baignade,...
- **Des acteurs associatifs locaux engagés**, conscients de la valeur de l'Allier et porteurs d'initiatives exemplaires, environnementales, agricoles, patrimoniales et culturelles
- **Des communes riveraines concernées**, soucieuses de préserver les équilibres existants entre la vie locale et l'environnement fluvial.
- **Une reconnaissance extérieure unanime** du caractère exceptionnellement préservé et vivant du val d'Allier Nord.

Ces caractéristiques constituent les spécificités de la partie Nord du val d'Allier, par rapport à l'amont et notamment à sa partie « métropolitaine » de Brioude à Vichy, affectée quant à elle par les effets de l'aménagement contemporain (gravières, endiguements, chenalisation des affluents, pollutions diverses, etc) et de la prédominance des grandes cultures irriguées.



L'Allier sauvage au pied de la Chaumière vu depuis le pont de Villeneuve sur l'Allier

Ce n'est donc pas un hasard si plusieurs initiatives se sont déjà succédées pour faire reconnaître le caractère remarquable du val d'Allier Nord, en cherchant à en mettre en valeur son territoire, au-delà même de ses seules richesses environnementales :

2006 : proposition par Allier Sauvage au Plan Loire Grandeur Nature 2007-2013 d'un projet de développement durable sur la partie aval de l'Allier de plaine,

2007 : proposition par le WWF France pour la reconnaissance de Corridors écologiques autour du Bec d'Allier sur l'Allier et la Loire,

2009 : projet de Parc National de zone humide sur le val d'Allier Nord, par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, sur proposition du Museum d'histoire naturelle.



Ces quelques initiatives, parallèles aux avancées marquées par l'institution progressive des sites Natura 2000, illustrent bien le caractère exceptionnel de cette partie du val d'Allier et la nécessité de lui apporter une attention particulière, en la préservant des menaces que font encore peser sur lui le développement d'un modèle agricole inadapté, comme celui d'une fréquentation touristique qui ne serait pas bien orientée, ni maîtrisée. Aujourd'hui, c'est à travers **le projet de candidature à une convention RAMSAR** sur la rivière Allier entre Vichy et le Bec d'Allier, initiée et portée par le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier, que se manifestent à nouveau la reconnaissance des richesses du Val d'Allier Nord et l'intérêt de le préserver de façon pérenne.

Mais force est de constater que ces protections réglementaires et labellisations restent souvent peu efficaces, sauf à établir des "sanctuaires" et cela souvent aux dépens des enjeux locaux de qualité de vie et d'économie. C'est pourquoi l'originalité de la démarche proposée par Allier Sauvage pour le val d'Allier Nord est de considérer que **sa préservation véritable ne pourra qu'être le fruit d'une volonté locale, collective et partagée** par un maximum de ses acteurs, basée sur leur vision commune de ses richesses et de la valeur d'avenir que celles-ci représentent pour le territoire.

Le grand projet régional de la Via Allier et les Maisons de l'Allier :



La constitution progressive d'un itinéraire piéton et cyclable longeant l'Allier, lancée dans les secteurs de Clermont-Fd et Vichy depuis une douzaine d'année, a été récemment coordonnée sous l'égide de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de sa politique de développement du tourisme à vélo. Cette Via Allier, en cours de réalisation par les Communautés d'agglomérations et les Départements, arrivera en rive droite jusqu'à Villeneuve-sur-Allier où **la Via Allier passera devant le site de la Chaumière** pour franchir le pont sur l'Allier et se poursuivre ensuite vers le Nord en rive gauche. Allier Sauvage est impliquée dans ce grand projet et elle a contribué à la mise au point par le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne d'une première méthode d'évaluation qualitative de la fréquentation de la Via Allier.

La reconquête du site de la Chaumière et la création de la Maison de l'Allier sauvage arrivent à point nommé pour constituer **un lieu fédérateur, favorable à l'accueil, à la découverte et aux échanges** avec les acteurs, les populations locales et les visiteurs, notamment aux itinérants de la rivière et de la future Via Allier auxquels le site offrira les **services d'étape** attendus.

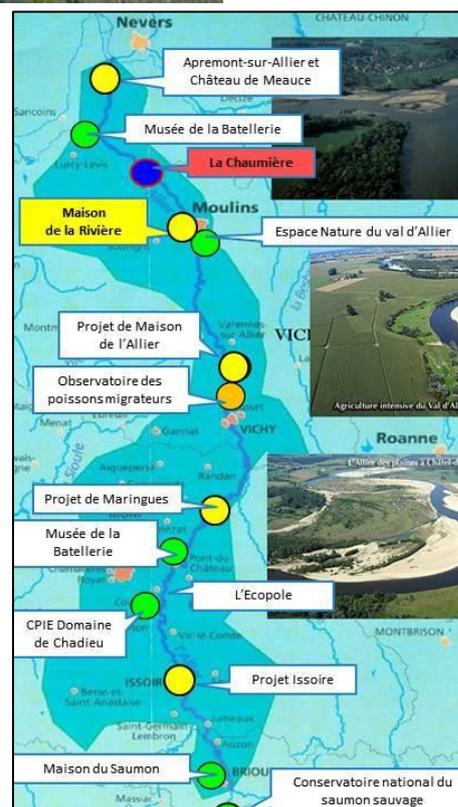
En partenariat avec l'exploitant de la Chaumière, la Maison de l'Allier sauvage aura vocation à s'inscrire dans un futur réseau des 8 à 12 "Maisons de sites de l'Allier", existantes ou potentielles de Chanteuges (43) à Apremont-sur-Allier (18), échelonnées le long de la rivière. Mais, dans un premier temps, elle établira **un partenariat privilégié avec la Maison de la Rivière de Moulins** et avec l'ASPTT-Canoë qui s'y installera,

en termes de sensibilisation des habitants et des visiteurs, de développement de prestations d'accueil touristique et de formation des personnels d'accueil et d'encadrement à la sensibilisation et à la sécurité des pratiquants. Elle envisage aussi de mettre en place des modalités de découverte de l'Allier par les personnes handicapées (PMR et non-voyants). Allier Sauvage s'appuiera pour cela sur le collectif d'associations environnementales, agricoles et culturelles qu'elle anime sur le val d'Allier Nord, en associant à ses réflexions les grandes collectivités concernées (Etat, Région et Département), et ses partenaires habituels de l'environnement (CEN, LPO, ERN Loire Vivante, etc).



Etudié en 2019 par le Pôle métropolitain de Brioude à Vichy, le projet d'une **Route de l'Allier et de son réseau des Maisons de site** est basé sur une mise en synergie des différents modes d'itinérance sur l'axe Allier (piéton, cyclable, nautique, ferroviaire,...) visant à animer les territoires traversés et à contribuer au **développement touristique coordonné de découverte du val d'Allier**.

La mise en réseau de lieux de références aux thématiques complémentaires (milieux naturels, faune et flore, poissons migrateurs, batellerie, traditions, patrimoine, etc), existants ou projetés tout au long du fleuve, aura pour objectif de sensibiliser les populations locales aux richesses de la rivière et à leur préservation, de coordonner leurs fonctions de service sur la via Allier et de **constituer une offre globale de découverte du val d'Allier** et de sa rivière. Le projet de la Maison de l'Allier sauvage à Villeneuve-sur-Allier s'inscrit dans cette perspective, comme lieu de référence pour le val d'Allier Nord



Le projet de la Maison de l'Allier sauvage :

L'installation d'Allier Sauvage sur le site de la Chaumière, dont le principe a été adopté par décision de son Assemblée générale du 20 octobre 2020, confirmée par son Conseil d'administration le 31 mai 2021 et par son AG du 2 octobre 2021, est apparue comme une évidence au regard des principaux objectifs actuels de l'association :

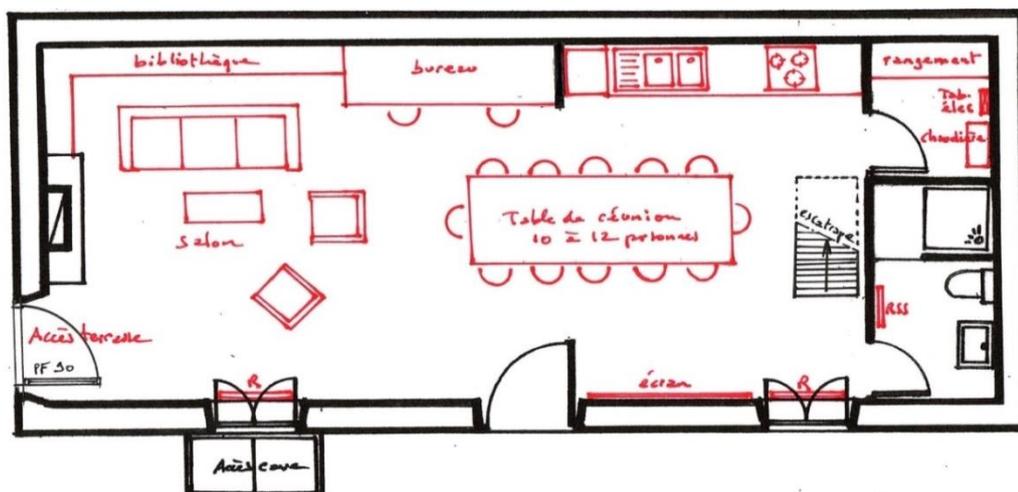
- **Se rapprocher des acteurs du val d'Allier Nord** qui animent son territoire (collectivités, acteurs économiques et associations), afin d'y promouvoir une démarche collective de développement durable basée sur la préservation de la rivière, de son environnement et de sa qualité de vie.
- **Rencontrer les populations riveraines** de l'Allier, ainsi que les habitants et visiteurs de Moulins et du Bourbonnais, pour faire reconnaître ses richesses et partager les enjeux liés à leur préservation, en bénéficiant pour cela de l'attractivité d'un lieu exceptionnel et convivial au contact direct de la rivière.
- **Contribuer au développement d'un tourisme de qualité**, compatible avec les enjeux environnementaux, de biodiversité et de vie locale, et apportant une réelle valeur ajoutée au territoire, **ainsi qu'au soutien d'une agriculture saine** offrant de bons produits.

Grâce à sa capacité de restauration, d'hébergement et d'accueil de réunions, le site de la Chaumière offrira la possibilité de développer différentes activités (rencontres, séminaires, formations, recherche), dans le cadre d'un partenariat avec l'exploitant de l'hôtel-restaurant. Pour cela, Allier Sauvage y disposera d'un petit bâtiment indépendant, mis à sa disposition par bail emphytéotique de 30 ans par la SCI de la Chaumière, dont elle prendra en charge les travaux de rénovation nécessaires et assumera les charges courantes.



La Maison de l'Allier sauvage se composera ainsi des locaux suivants :

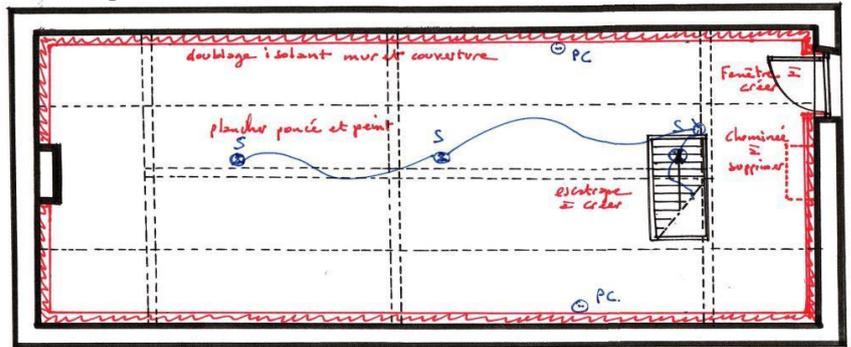
- Open-space de 40 m2 avec bloc sanitaire et coin cuisine, pour l'installation d'un animateur, l'accueil de stagiaires et la tenue de réunions de travail d'une douzaine de personnes.
- Comble bas de 40 m2 sommairement aménagé pour le stockage d'archives, de matériel pédagogique et d'objets découverts dans la rivière.
- Cave de 16 m2 ouverte et de plain-pied sur la berge de la rivière pour le rangement des canoës de découverte de l'Allier et du matériel d'initiation aux bonnes pratiques.



Les travaux de rénovation et d'aménagement :

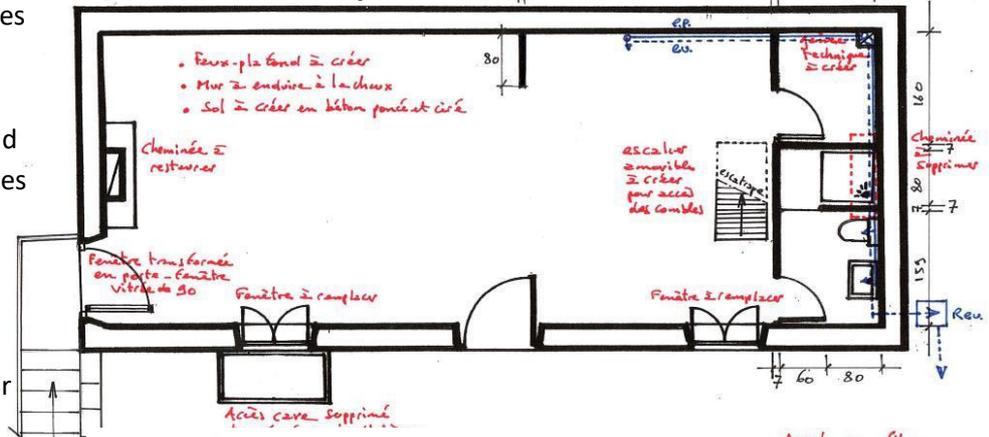
- Suppression d'une cheminée
- Isolation de la toiture et des murs périphériques
- Création d'une fenêtre sur le chien-assis existant
- Création d'un escartrappe
- Eclairage et prises électriques
- Peinture murs et plafond

Aménagement sommaire du comble



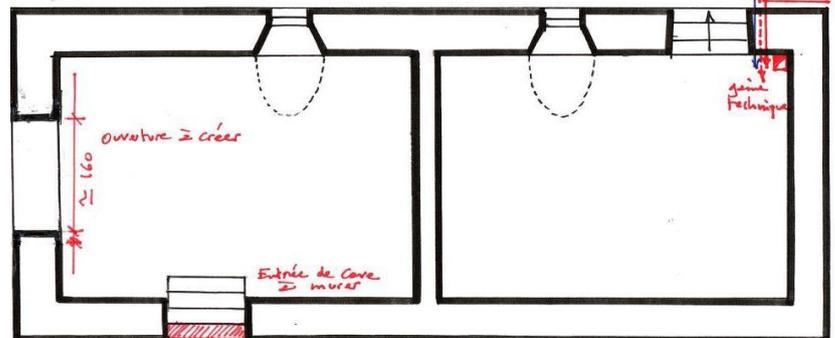
- Remplacement de deux fenêtres
- Création d'une porte-fenêtre
- Suppression d'une cheminée
- Mise en place d'un faux plafond
- Rénovation du sol en tommettes
- Création d'un bloc sanitaire
- Création d'un coin cuisine
- Eclairage et électricité
- Peinture murs et plafonds
- Création d'un escalier extérieur

Rénovation du Rez de jardin



- Création d'une ouverture cintrée
- Mise en place d'une double porte bois
- Eclairage intérieur et extérieur
- Raccordement aux réseaux publics d'eau potable, d'électricité, de téléphone et de fibre optique
- Fermeture d'un escalier

Ouverture d'une cave



La création d'un escalier extérieur, entre la salle de travail et le jardin bas, donnera accès à une terrasse bois, ce qui permettra de disposer d'un espace extérieur isolé de l'hôtel-restaurant, pour accueillir des visiteurs et des groupes sans déranger l'activité de l'établissement, tout en offrant une vue et un accès direct à la rivière pour l'embarquement en canoë.



Le lancement de l'animation :

Grâce à la création de la Maison de l'Allier sauvage et à la capacité d'accueil, de service, de rencontre, d'évènementiel et d'attractivité du site de la Chaumière, Allier Sauvage sera en mesure, non seulement de poursuivre ses activités antérieures dans des conditions permettant d'en accroître la portée, mais surtout de **développer de nouvelles activités de recherche, de formation et de sensibilisation**. Pour ces différentes activités, l'association aura la possibilité d'utiliser les locaux de l'établissement (notamment la grande salle du restaurant et la salle annexe d'une capacité d'environ 20 personnes en réunion) et cela en accord avec la SCI propriétaire et avec le futur exploitant de la Chaumière avec lequel une convention de partenariat est en cours d'élaboration.

Il s'agira ainsi dorénavant de disposer d'une base permettant de travailler à ses objectifs, de contribuer à l'accueil des visiteurs et clients touristiques de la Chaumière, d'accueillir et de former des acteurs et encadrants touristiques à la découverte de l'Allier, d'organiser des visites, des rencontres et des évènements en lien avec la rivière Allier et le territoire du val d'Allier.

L'association se dotera pour tout cela d'un **animateur salarié permanent** choisi notamment pour ses qualités relationnelles et pédagogiques, ainsi que pour sa formation et/ou sa culture dans les domaines de l'environnement et du développement territorial, et dans l'idéal sa connaissance du val d'Allier Nord, de la rivière et de la biodiversité, sa maîtrise de la pratique du canoë et son habilitation à encadrer des groupes en contexte de pleine nature. Il pourra coopérer avec les autres acteurs associatifs concernés tels que les Conservatoires d'Espaces Naturels et la LPO, mais aussi avec ceux d'entre eux installés à proximité comme l'ADATER (Couzon) et la Chavannée (Château-sur-Allier).



L'arrivée d'un futreau de la Chavannée devant la chaumière

Durant l'année de lancement, la mission de cet animateur sera en priorité de travailler avec les acteurs publics et privés concernés à la définition et à **la mise en œuvre d'actions de développement d'un éco-tourisme sur l'Allier bourbonnais** en lien avec la stratégie du Pays Moulins-Auvergne. Cette mission portera notamment sur l'animation d'une concertation avec les acteurs touristiques et environnementaux, sur la conception et la mise au point d'actions et de "produits" touristiques sur l'Allier et sur la Via Allier, ainsi que sur l'encadrement de travaux d'observation et de recherche concernant les équilibres relatifs à la fréquentation du milieu naturel fluvial. Elle visera trois objectifs :

1°) favoriser le développement d'un tourisme d'excellence sur le val d'Allier bourbonnais, qui soit compatible avec les enjeux de préservation de la rivière et de sa biodiversité, ainsi qu'avec le respect de la vie locale.

2°) fédérer les acteurs touristiques et environnementaux autour de ce premier objectif et, pour cela, de partager des connaissances et des valeurs communes.

3°) privilégier un développement touristique basé sur la qualité et porteur d'une réelle valeur ajoutée pour le territoire, en termes d'emploi et d'économie locale, tout en évitant le développement anarchique d'un tourisme au rabais basé sur le nombre, qui serait inadapté aux enjeux du territoire et en ruinerait progressivement le potentiel.

Au-delà de cette mission initiale de structuration de la stratégie de développement du tourisme et des loisirs en lien avec l'axe Allier, la pérennité de la Maison de l'Allier sauvage et du poste d'animateur sera assurée par le champs des ambitions de l'association et par la grande variété de ses actions, ainsi qu'à travers le partenariat développé avec l'exploitant de la Chaumière.

Le financement de son animateur pourra en particulier trouver ses ressources à travers les différentes missions qu'Allier Sauvage se verra confier par la suite et à travers les prestations qu'elle projette d'assurer en termes de formation, d'accompagnement, de conseil et de recherche.

Financement du projet :

L'association Allier Sauvage n'étant pas assujettie à la TVA, les montants indiqués ci-dessous sont TTC.

Le coût de création de la Maison de l'Allier sauvage et de sa première année d'animation est de 137.000 €

Dépenses d'investissement	83.000 €
Dépenses de fonctionnement	54.000 €
Coût total du projet	137.000 €

Répondant à la première demande d'Allier Sauvage, la commission du GAL du Territoire Bourbon Pays de Moulins-Auvergne, réunie le 18 janvier 2022, s'est prononcée favorablement sur le principe d'octroi d'une subvention sur les fonds LEADER de 73.500 € pour le financement du projet, au titre de son action N°3 de **Soutien à l'offre touristique génératrice d'activité en milieu rural**. Cet accord a été définitivement confirmé le 4 avril.

En parallèle, une demande adressée à la Région Auvergne Rhône-Alpes a fait l'objet d'un accord fin mai 2022 pour une contribution de 38.500 € au financement de l'investissement. Pour compléter ses fonds propres nécessaires à hauteur d'un montant maximum de 25.000 €, Allier Sauvage a fait appel aux dons de ses membres bienfaiteurs et lancé un appel à financement participatif, qui a permis de collecter plus de 12.000 €. Sachant que les dons reçus par **l'association reconnue d'intérêt général par l'administration fiscale** font l'objet pour les donateurs de réductions fiscales à hauteur de 66%.

Les travaux sont aujourd'hui bien engagés pour la création de la Maison de l'Allier sauvage, dont l'ouverture est projetée pour le printemps 2023. Il reste donc à trouver un nouvel exploitant pour le restaurant de la Chaumière, en espérant que sa réouverture soit possible au plus tôt ... (dossier complet sur demande auprès de Joël Herbach 06 08 17 23 58)



Association loi 1901 pour la sauvegarde du Val d'Allier - www.alliersauvage.org
Siège : 5 rue Grenier - 03000 Moulins - France - alliersauvage@yahoo.fr